

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16.02.2022	18h32	22.313	DFS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>
<b>Titre : Situation de NOMAD</b>
<b>Contenu :</b> Pénurie de personnel, soins prodigués minimes, épuisement des collaborateurs... Le secteur des soins à domicile, notamment Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD), a été fortement impacté par le variant Omicron. Quelle est la situation actuelle de cette institution et quelles solutions ont été trouvées afin de répondre aux problèmes précités ?
<b>Souhait d'une réponse écrite : OUI</b>

<b>Auteur ou premier signataire : (obligatoire) :</b> Josiane Jemmely		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Amina Chouiter Djebaili	Katia Della Pietra	Anne Bramaud du Boucheron
Annie Clerc-Birambeau		

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 15 mars 2022

### **Contribution de NOMAD durant la pandémie**

Le dispositif cantonal de lutte contre la pandémie a pu compter sur de nombreux acteurs, dont NOMAD (centres de tri, tests, vaccination, hotline NOMAD), qui a apporté une contribution très importante, ce qu'aucun acteur du domaine privé n'aurait eu la capacité de faire.

### **Contexte des soins à domicile**

Dans un contexte de surcharge, chaque institution de soins a dû trouver des ajustements.

Les dispositions des soins à domicile sont moins visibles que pour un hôpital : l'hôpital a une marge de manœuvre dans la programmation des prises en charge électives, mais moins de marge sur la réalisation des prestations. Pour les soins à domicile, c'est l'inverse : il n'y a pas de marge de manœuvre sur les entrées, mais une marge de manœuvre sur la réalisation, ce qui est moins visible ou identifiable par des observateurs externes.

### **Impacts de la pandémie sur l'activité de NOMAD**

- Engagement jusqu'à 60 collaborateurs externes (CDD), pour assurer les prestations liées au Covid-19 (tri, tests, vaccins, hotline) ;
- Arrêt de tous les projets et transferts des ressources sur le terrain (administratif ou prestations clients) ;
- Arrêt de toutes les formations non urgentes, sauf les formations initiales pour nouveaux collaborateurs ;
- Limitation au strict minimum des colloques d'équipe, c'est-à-dire limitation aux colloques orientés sur le suivi clinique des clients ;
- Limitation au strict minimum des prestations d'aide ;
- Identification des besoins vitaux et limitation des prestations de soins tout en assurant la sécurité.

De plus, NOMAD a lourdement été affecté par un fort absentéisme pendant ces derniers mois en particulier, mais la situation s'améliore actuellement, ce qui permet de diminuer de 3 à 1 le niveau de plan de contingence.

Même si, pendant une durée limitée, les prestations ont été centrées sur l'essentiel, toutes les demandes ont pu être honorées et la sécurité des soins a été assurée. Mais, comme à l'hôpital et dans les EMS, les pics de charges ont conduit à une rationalisation et une priorisation des soins de manière transitoire.

### **Mesures prises par NOMAD**

NOMAD reste attentif à une surcharge effective de ses collaborateurs pendant cette période. La direction vient de décider de maintenir un plan de contingence au niveau 1 alors que la situation épidémique ne l'exige plus, dans le but d'offrir deux jours de congé aux collaborateurs impliqués dans les prises en soins.

Les évolutions organisationnelles menées ces quatre dernières années ont conduit NOMAD à une capacité de flexibilité qui a permis de modifier les activités en fonction de ces contraintes. A contrario – et d'une certaine manière, cela conforte les réorganisations en cours –, NOMAD doit admettre que dans les sites où le nouveau modèle d'organisation a pris du retard, les impacts sur les équipes ont été plus difficiles à aplanir.

### **Après la crise**

Le système de santé (hôpital, EMS, soins à domicile, médecins, domaine de la santé mentale) devra retrouver une stabilité après deux ans de sollicitations hors norme. À vues humaines, compte tenu de la fatigue, des récupérations de vacances, des absences, du rattrapage d'activités électives suspendues, il faudra au moins autant de temps qu'a duré la pandémie pour que le système de santé retrouve une stabilité de fonctionnement.